

## Procuration

### Actes juridiques auprès de la caisse de compensation FORTE

En tant que porteur de la procuration, j'autorise la personne désignée comme mandataire à défendre mes intérêts en relation avec les cotisations et les prestations versées et à me représenter.

#### La procuration s'applique à :

- Cotisations AVS/AI/APG
- les prestations de l'AVS/AI/IJAI
- Prestations complémentaires à l'AVS/AI
- Allocations familiales\*
- Allocations de maternité\*
- Allocation pour perte de gain (IPG)\*

\*Y compris les cotisations AVS/AI/APG (dues à l'indemnisation)

Par la présente, je délègue la caisse de compensation FORTE du secret professionnel et légal et l'autorise à fournir des informations au mandataire et à donner accès aux dossiers.

Cette autorisation est valable jusqu'à ce qu'elle soit révoquée par écrit. Nonobstant toute disposition légale contraire, elle ne s'éteint pas en cas de décès, de déclaration de disparition, de perte de capacité d'agir ou de faillite.

#### Représentant autorisé

Nom, prénom / institution:

Adresse:

Signature:

#### Principal, représentant autorisé

Raison sociale:

Adresse:

Numéro de facture:

Signature:

Je souhaite que toute ma correspondance soit envoyée à l'adresse du mandataire/?

OUI

NON

Je demande l'accès au portail connect pour le mandataire ?

OUI

NON